

SANTÉ

Les dons d'organe connaissent un regain

Après deux années marquées par la crise sanitaire et la suspension de certaines transplantations, le nombre de greffes a augmenté en 2022. Mais encore trop de personnes défunt(e)s n'ont pas été prélevées car leurs familles ignoraient leur position sur le don d'organe.

En dépit de la crise hospitalière actuelle, le don d'organe a connu une reprise en 2022. Un bilan « très encourageant », selon l'Agence de la biomédecine, qui publiait mardi les derniers chiffres de l'activité du prélèvement et de la greffe d'organe. L'an passé, 5 494 greffes ont été réalisées en France, soit 4 % de plus qu'en 2021 et 24 % de plus qu'en 2020, où certaines transplantations avaient dû être suspendues à cause du Covid. Une tendance positive qui se confirme en ce début 2023, avec déjà 508 greffes réalisées au mois de janvier.

Le volume de transplantations n'a pas toutefois pas encore rattrapé son niveau pré-pandémie (avec 5 903 greffes par an en moyenne en 2018-2019). « L'augmentation de l'activité ne permet pas de répondre complètement aux besoins de tous les patients », observe d'ailleurs Michel Tsimaratos, directeur médical et scientifique de l'Agence de biomédecine. En moyenne, quinze greffes sont réalisées par jour en France. Mais « il reste chaque jour deux ou trois personnes qui s'inscrivent sur liste d'attente et ne trouvent pas de greffon », ajoute-t-il.

Des proches pas assez informés

« Si la situation hospitalière ne s'améliore pas », les objectifs du Plan greffe 2022-2026 (entre 6 760 et 8 528 greffes par an) ne pourront pas être atteints, prévient de son côté le professeur François Kerbaul, directeur du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus à l'Agence de la biomédecine. Car l'activité du



S'ils sont convaincus de la nécessité de parler du don d'organes avec leurs proches, les Français le font encore relativement peu. Photo Sipa/Florence DURAND

don d'organe est intrinsèquement liée aux tensions hospitalières.

Le contexte est pourtant « très favorable », estime l'Agence de la biomédecine. Son baromètre 2023 montre que les Français ont une excellente opinion et une bonne connaissance du don d'organe. La grande majorité d'entre eux sont au fait de la loi sur le consentement présumé et 80 % sont en phase avec ses valeurs. Surtout : huit Français sur dix sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort.

Or, paradoxalement, le taux d'opposition au prélèvement sur un donneur décédé reste encore particulièrement élevé par rapport à d'autres pays. Il était encore de 33 % en 2022, contre 33,7 % en 2021 et 30,5 % en 2019. Pourquoi un tel écart entre volonté de donner et le don effectif ? Parce que les proches des défunts sont insuffisamment informés sur le choix du donneur potentiel. Seulement 47 % des Français ont déjà transmis leur position sur le don d'organe (et seulement 39 % des plus de 65 ans). « Dans un cas sur deux, les proches ne sont pas en capacité de se prononcer sur une

éventuelle opposition du défunt, résume l'Agence de la biomédecine. Dans le doute, (ils) sont donc amenés à se replier sur une position de prudence. »

L'agence publique déplore aussi la persistance de « fausses idées » conduisant à une opposition au don d'organes. 22 % des personnes en désaccord le sont parce qu'elles pensent ne pas être éligibles, à cause de leur âge ou de leur maladie. Sauf que « ni l'âge ni la maladie ne sont des contre-indications au prélèvement », rappelle l'Agence de la biomédecine.

Pour réduire le taux d'opposition et éviter que des personnes sur liste d'attente ne meurent avant d'avoir été greffées, l'Agence de la biomédecine entend « contribuer à réduire le nombre de personnes non prélevées alors qu'elles ne s'étaient pas opposées au don de leur organe après leur mort ». Marine Jeantet, la nouvelle directrice générale de l'agence, compte « cibler prioritairement les régions où (ce taux) est le plus élevé », comme l'est de la France, par exemple.

Léa GUYOT

34 %

des personnes opposées aux dons de greffes après leur mort le sont pour des raisons religieuses, éthiques ou morales.

ET AUSSI

- 5 494 greffes réalisées en 2022, en France dont 533 à partir de donneurs vivants.
- Au 1^{er} janvier 2023, 10.810 patients étaient éligibles à une greffe d'organe.
- L'âge moyen des donneurs décédés prélevés en 2022 était de 57 ans.
- Huit Français sur dix sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort.
- Le taux d'opposition au prélèvement reste très élevé, à 33 %.